

BOGEEVE

1976

BULLETIN COMMUNAL

N° 1

A l'instar de ce qui se fait dans de nombreuses communes du Département nous avons décidé d'adresser désormais un BULLETIN ANNUEL D'INFORMATION à tous les administrés et contribuables de la Commune.

Ce premier numéro reprend les opérations de plusieurs années.

D'abord une présentation du BUDGET DE LA COMMUNE (il s'agit du projet de budget 1976 qui sera soumis au conseil prochainement) car c'est le budget, avec ses réalités, qui permet ou nepermet pas de régler les problèmes.

Selon la présentation officielle de la section ordinaire nous prendrons :

NOS DEPENSES OBLIGATOIRES

NOS RECETTES POSSIBLES

Chapi-	Objet	Montant	Chapi-	Objet	Montant
60	<u>Denrées et Fournitures</u>	20.000	70	<u>Vente de l'eau</u>	42.000
	Carburant, combustibles				
	Fournitures scolaires		71	<u>Produits domaniaux</u>	7.500
				Taxe Paturage	
61	<u>Frais de personnel</u>			Location immeubles	
	Secrétaire de Mairie				
	Fontainier		72	<u>Produits financiers</u>	500
	Femme service				
	Ecole Maternelle		73	<u>Subventions Ordinaires</u>	
	Ramassage Ordures			dont transport scolaire	
	Y compris charges sociales	25.000		et divers	37.500
62	<u>Impôts et taxes</u>	1.600	74	<u>Taxe sur les salaires</u>	
63	<u>TRAVAUX ORDINAIRES</u>	60.000		Versement représentatif	120.000
	Entretien voirie				
	Déneigement		75	Impôts indirects	20.000
	Entretien des bâtiments				
			77	<u>Contributions directes</u>	
64	<u>Participation et congés - Aide Sociale</u>	80.000		vos impôts communaux	105.000
	Service Incendie				
	Charges intercommunales			Subvention du département	
				en annuités :	
				- pour l'eau	15 120.00
65	<u>Allocations, subventions</u>	4/000		- pour les chemins	25.000
	Aux sociétés locales				
	+ cantine scolaire				
66	<u>Frais de gestion</u>	20.000			
	Transport scolaire				
	PTT, Fournitures bureau				
	Fêtes, cérémonies,				
	Réceptions				
	Indemnités Maire et				
	Adjoint				
67	<u>Intérêts sur emprunts</u>	92.423			
	plus <u>Remboursement capital</u>				
	des emprunts en cours	89 831			
	<u>TOTAL DES DEPENSES</u>	<u>372.854</u>		<u>TOTAL DES RECETTES PREVUES</u>	<u>372.620</u>

Examen objectif de ce budget, nous devons nous rendre compte que la gestion communale de Bogève, est quelque chose de très difficile. Chaque fois que nous voulons ou nous devons faire quelque chose, nous sommes dans l'obligation de recourir à l'emprunt, puisque contrairement à ce qui se passe dans de nombreuses communes voisines, nous n'avons jamais eu, nous n'aurons jamais la recette d'une coupe de bois. C'est ce qui explique le montant 1976 de l'annuité à rembourser : soit Intérêt + capital : 182.253.95 F

L'ensemble de ces emprunts dont le détail est à votre disposition en Mairie part de l'année 1951 jusqu'à fin 1975.

Ces emprunts à quoi ont-ils servi ou été employés ?...
 Il est bon de le rappeler pour tous, et particulièrement pour les nouveaux habitants)/

- A l'adduction d'eau potable dans tous les villages de la commune
- A l'extension et au renforcement du réseau électrique,
- A la construction, réparation ou aménagement de bâtiments communaux, (Ecole, maternelle, chauffage, sanitaire, presbytère etc...)
- A l'ouverture, aménagement, entretien, drainage de tous les chemins communaux/

Il est en effet indéniable, que tous les secteurs de Bogève, sont maintenant viabilisés, y compris les secteurs de montagne. Une voiture, un tracteur, un camion, peuvent accéder dans tous les hameaux, dans tous les chalets de montagne.

Il ne reste que quelques maisons dont : Le Saix, Au Perret, et au Chef Lieu, sauf omission.

Pour l'ensemble des travaux précités nous rappelons que la commune
A RECU EN SUBVENTIONS de l'Etat et du Département
 une somme globale de 1.500.000 F
 (150 millions d'anciens francs)

A EMPRUNTE un total de (deux cent sept millions d'A.F.) 2.072.000 F

Au 1er janvier 1976, le capital restant à rembourser est 1.605.964 F
 (cent soixante millions d'anciens francs)/

Durant les 15 années passées l'utilisation des crédits du budget s'est montée et répartie aux sommes suivantes :

Sections Ordinaires	Section Extraordinaire
Fonctionnement	Investissement, travaux
1.100.000 F (110 million d'A.F.)	5.000.000 F (500 millions d'A.F.)

Nous vous laissons le soin d'apprécier ces sommes et leur répartition. La part de crédits qui est allée aux travaux est énorme, il faut en convenir, par rapport à celle affectée au fonctionnement. Cela s'explique par le fait que nous tournons avec des frais de personnel et de gestion réduits au strict minimum. Peu de communes peuvent en dire autant.

L'augmentation récente des combustibles, carburants, électricité et taux d'intérêts des emprunts a provoqué une hausse très sensible de notre section de fonctionnement.

Au titre des crédits "avance" de l'automne 1975, le Ministère de l'Intérieur nous a accordé (comme à toutes les communes de France) un prêt de 20.000 F et une subvention 12.000 F.

Nous avons affecté ces crédits à la réfection de la Place de

Il faut aussi que
 la cour des écoles

CLASSEMENT FINANCIER DES COMMUNES

Nous pensons qu'il est utile de porter à votre connaissance le classement financier des communes du canton.

Commune	Valeur :centime	Nbre :centimes	Fiscalité :té en F	Ttl :p/Hab.	Trésore- rie	T/ Hab.	Annuité 1975	A/ Hab.	Catégo- rie-75
BOEGE	1,4723	163010	217.660	258	562.182	667	336.402	399	6e
BOGEVE	0,3023	297717	84.571	200	308.590	730	214.338	507	6e
BURDIGNIN	0,3199	159425	46.563	128	190.541	523	40.174	110	2e
HABERE L.	0,4461	291414	120.599	322	440.020	1096	133.974	358	1e
HABERE P.	0,4505	380910	162.956	361	622.706	1378	333.417	738	2e
St André	0,3146	279720	80.543	273	282.706	958	113.346	384	2e
SAXEL	0,2400	91667	20899	104	315.989	1572	47.787	238	1e
VILLARD	0,3565	215989	73.806	156	201.766	427	102.770	217	5e

N/B/ Les chiffres ci-dessus sont exprimés en nouveaux francs.
 Les colonnes Fiscalité (impôts locaux perçus et Trésorerie ont pour base le compte de gestion de l'exercice 1974.
 Le taux par habitant est basé sur la population avant le dernier recensement.

La lecture de ce tableau vous confirmera que nous sommes en 6e et dernière catégorie/ Malgré cela vous pourrez constater que des communes comparables à Bogève, avec coupes de bois ou autres revenus font payer à leurs administrés des contributions dont le montant est deux fois plus élevé qu'à Bogève. Sachez que des communes du Secteur ou voisines encaissent des ventes de coupes de bois allant de 10 à 30 millions par année.

ADDITION D'EAU POTABLE

Le réseau d'alimentation en eau passe dans tous les villages. Il est géré avec le minimum de frais sous la responsabilité du fontainier aidé de l'Adjoint. vous avez ^{pu} observé lorsqu'il y a des pannes que la réparation est effectuée rapidement, même si cela est effectué un Dimanche ou de nuit. Le problème le plus difficile est de trouver, de localiser la panne ou le dégât surtout en période hivernale. Nous en savons quelque chose en ce moment sur le secteur des "Jouillon".

Nous tenons à faire remarquer que le fait de gêner nous même localement le réseau d'eau nous permet d'adopter une position compréhensive à l'égard des abonnés ou le compteur accuse une surconsommation pour raisons diverses. Nous avons rencontré plusieurs cas de ce genre.

Les intéressés ont pu apprécier notre formule. Il n'en va pas de même dans les communes (la plupart) qui ont confié leur réseau à des Sociétés Spécialisées, comparables à E.D.F. et pas plus rapides pour la réparation que nos fontainier ou entrepreneur locaux.

.../...

V

-- ADDUCTION D'EAU DE PLAINES JOUX --

La commune a dû intervenir dans ce réseau pour régler le problème avec la Commune de Villard sur Boège, propriétaire de la source. Ensuite pour contruire le réservoir de 200 mètres cubes, et enfin pour procéder à l'extension du réseau en Direction de "Grange au Curé", "Vuargneux", "Cétif", "Chez Préssay", "Sorneil". Pour ce qui est du "Sorneil", nous vous rappelons qu'en tenant compte des prix intéressants pratiqués par l'entreprise, de la subvention, de la participation des propriétaires du "Sorneil", cette opération n'a pas coûté un centime à la commune de Bogève, laquelle se souvient de l'effort, de la peine des gens de Plaines Joux à l'origine du projet, et qui est prête à les indemniser.

--66 VOIRIE 66--

Nous vous rappelons que tous les villages ont bénéficié de travaux importants. Chaque année vous voyez venir des entreprises, des matériaux, du goudron, sur tel ou tel secteur de la Commune, tout comme si nous étions une Commune aisée. Il ne faut pas cacher d'ailleurs que nous ne pourrions pas continuer sur cette cadence. Le Budget ne le permettra plus.

Quoi qu'il en soit nous ne regrettons pas d'avoir frappé un grand coup à la relative bonne époque. Nous ne pourrions plus le faire actuellement surtout depuis la hausse des produits pétroliers et dérivés.

A titre d'exemple : l'élargissement du chemin communal des "Lavoets" à la "Fargueusaz", coûtera 150.000 F (15 million d'A.F.) pour les seuls travaux à l'entreprise sans parler du goudronnage.

- - - DENEIGEMENT - - -

Nous avons le droit et le devoir de dire qu'il est effectué dans de bonnes conditions à Bogève, mi/s à part un, deux ou trois jours, chaque hiver ou la neige surprend tout le monde.

Les personnes chargées du déneigement sont aussi quelquefois victimes de pannes mécaniques, ou d'erreurs d'itinéraire, ou du temps particulièrement mauvais. C'est un travail difficile et pénible, qu'il faut avoir accompli pour porter un jugement objectif.

Pour la voirie communale, une information sur le coût : De 1968 à 1975, soit 7 années, le coût moyen par saison d'hiver, s'est élevé à 10.000 F (1 million d'A.F.).

- - - ECOLES - CANTINE SCOLAIRE - - -
TRANSPORT SCOLAIRE

Nous tenons à préciser aux administrés que l'école maternelle construite sur le préau a coûté 140.000 F

avec le financement suivant :

Prêt	60.000 F
Subvention du Département	66.000 F
Fonds Libres	14.000 F

C'était une bonne opération.

Les autres salles de classes et appartements ont été remis en état avec installation du chauffage central.

La cantine scolaire fonctionne à la satisfaction générale. Les repas sont de bonne qualité. Le prix étudié au plus juste.

Le Transport scolaire des élèves du C.E.G., du catéchisme et du Centre Féminin Rural, sont assurés dans des Conditions d'exactitude, de sécurité et de prix que vous ne trouverez nulle part ailleurs. Nous pensons que les familles apprécient ces services de transport;

- - STATION DES BRASSES - -

Cette opération a été entreprise grâce au concours actif des représentants et conseils municipaux des quatre communes concernées. Jusqu'à présent cette réalisation n'a pas eu de répercussion sur les contributions payées par les habitants de la commune.

Nous vous rappelons que le Rénovation Rurale a versé au Syndicat des Brasses des subventions pour un montant à ce jour de 500.000 F (50 millions d'A.F.) accompagnées de prêts à un taux très intéressant. D'autres crédits sont attendus pour le financement des accès et parkings. Quelque soit l'avenir, il faut admettre que cette réalisation a permis de mettre à la disposition des skieurs locaux, des jeunes et scolaires du pays, une station de neige intéressante et très valable. Ceux qui ont des enfants l'apprécient pour les loisirs d'hiver sur place.

De plus elle a entraîné la création de vingt deux emplois à la morte saison, ce qui n'est pas négligeable.

Indirectement, elle redonne vie à notre secteur et relance ou relancera l'activité des commerçants et artisans.

Occupons nous activement de la publicité, de l'accueil. La Station des Brasses Plait.

Soyons vigilants dans la gestion, et un peu optimistes comme on l'est tout autour de nous, dans les petites et moyennes stations de Haute Savoie/

- - RESERVE FONCIERE - -

Nous vous indiquons que la Commune s'est rendu propriétaire de deux terrains.

- l'un au Chef Lieu (Verger Pinget) ou sera édifié prochainement un immeuble de six logements ou 4 logements et 2 arcades, avec le concours de la Coopérative H.L.M. "Mont Blanc" d'Annecy. La commune sera propriétaire de deux. (R. de Chaussée). La Coopérative Mont Blanc de quatre.

La part communale sera financée par :

Subvention Rénovation Rurale :	30.000 + 25.000	= 55.000 F
Prêt Crédit Agricole	: 90.000 + 75.000	= 165.000 F

- De plus un terrain s'est trouvé à vendre au lieu dit "Les Thovex", propriété Pellet. Il avait été retenu par une agence immobilière avec prix fixé, en partie payé. L'agence en question devait bien entendu compter avec la Commune consultée, a par décision municipale, décidé, de se porter acquéreur d'une superficie de 7200 m² mètres au prix de 8,50 F le m²/

À ce sujet nous tenons à apporter les précisions suivantes : SEULE La commune par arrêté d'utilité publique pouvait se porter acquéreur compte tenu du marché existant. Ceci a été très bien compris par l'agence immobilière concernée.

La Commune a acheté ce terrain au relief difficile, mais très bien exposé, ensoleillé et près du Chef Lieu, pour le tenir à la disposition des jeunes du pays qui n'ont pas de terrain constructible et qui désireraient construire. Les intéressés peuvent se faire inscrire en Mairie.